



2018-07-095-DEEJ

nomenclature: 8.1.8



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

OBJET : CONVENTION INTERVENANTS EXTERIEURS

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



2018-07-095-DEEJ - CONVENTION INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune s'est engagée depuis longtemps aux côtés des enseignants des écoles Tarnosiennes en mettant des intervenants de diverses disciplines à la disposition des élèves et en appui à leur travail durant le temps scolaire (musique, natation, sport, prévention routière).

Des conventions cadre précisant les modalités d'organisation des activités pour les intervenants extérieurs au sein des établissements scolaires sont signées chaque année entre la commune et l'Inspection d'Académie des Landes. Ces conventions précisent les personnes habilitées à exercer des interventions (natation, sport,..) au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Pour l'année 2018-2019, il convient de renouveler les deux conventions concernant les activités physiques et sportives, l'une concernant l'initiation à la pratique sportive de la gymnastique, l'autre concernant la natation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu les projets de conventions

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions cadre à signer avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour l'année scolaire 2018/2019, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2018

Le Maire

